

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_A147-DE
Date de télétransmission : 25/07/2013
Date de réception préfecture : 25/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS
MASINI

2013_A147

OBJET : Politique culturelle - Grand Théâtre de Provence et des Communes du Pays d'Aix - Avenant n°8 à la convention d'exploitation concernant l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix

Le 18 juillet 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - JOISSAINS Sophie - JÔUVE Mireille - LAFON Henri - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PIN Jacky - QUARANTA Alain - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - ORCIER Annie suppléée par LANFRANCO Anne - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à MARTIN Régis - BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CATELIN Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GERACI Gérard - DILLINGER Laurent donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DUFOUR Jean-Pierre donne pouvoir à MUSSET Alain - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BRAMI Helliot - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - HAMARD-OULMI Nadira donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - JONES Michèle donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à TAULAN Francis - LONG Danielle donne pouvoir à ALBERT Guy - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - PATOT Gérard donne pouvoir à BUCCI Dominique - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à MAS Jean-Louis - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - TONIN Victor donne pouvoir à CHEVALIER Eric - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - BERENGER Patrice - BRUNET Danièle - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CIOT Jean-David - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - JAUME Emmanuelle - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LOUIT Christian - MALLET Raymond - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NELIAS Mireille - PERRIN Jean-Claude - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SLISSA Monique - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Politique culturelle

Objet : Grand Théâtre de Provence et des Communes du Pays d'Aix - Avenant N°8 à la convention d'exploitation concernant l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix

Décision du Conseil

Il vous est proposé par la présente délibération d'approuver l'avenant N°8 à la convention d'exploitation de la Délégation de Service Public du Grand Théâtre de Provence pour les tournées 2012 et 2013 de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix (OPPA) et l'attribution d'une subvention d'exploitation complémentaire de 140 635 € à l'EURL Mirabeau.

Exposé des motifs

Par délibération du 2 février 2007 (N°2007-A043), le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le projet de Délégation de Service Public comprenant une Convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence et des Communes du Pays d'Aix, une Convention d'occupation non détachable et leurs annexes, conclues entre la Communauté Du Pays d'Aix et l'EURL MIRABEAU jusqu'au 31 août 2014.

Un avenant a été approuvé par la délibération n°2009_A254 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2009 pour compléter l'article 4a de la convention d'exploitation, afin de confier l'organisation des tournées de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix à l'EURL Mirabeau/Grand Théâtre de Provence . Il a été complété comme suit:

- *l'organisation des deux tournées annuelles (hiver-été) de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix qui comprend le recrutement et les rémunérations des musiciens composant l'orchestre, ainsi que la prise en charge des conditions techniques d'installation et des charges administratives et de communication afférentes.*

Le Budget prévisionnel annexé à l'avenant N° 4 pour l'exercice budgétaire 2010 prévoyait un complément de subvention de 377 138 € à l'EURL Mirabeau pour remplir cette mission, avec 50 musiciens pour la tournée d'hiver et 34 pour la tournée d'été.

En 2012, deux programmes différents ont été proposés par l'orchestre, 4 représentations supplémentaires ont eu lieu et le nombre de musiciens de la tournée d'été est passé à 60. Les surcoûts de production pour l'année 2012 s'élèvent à 87 142 €.

En 2013, un programme unique pour les deux périodes, contrairement aux années précédentes, a été monté pour limiter les coûts de répétitions et proposer le même nombre de musiciens, 60, pour la tournée d'hiver et celle d'été. 3 représentations supplémentaires ont été produites pour répondre au souhait des communes de proposer l'OPPA à leur population. Les surcoûts de production pour l'année 2013 s'élèvent à 53 493 €.

Pour la tournée d'été 2013, l'orchestre se produit :

Le 25/06/13 à Bouc Bel Air
Le 26/06/13 à Mimet
Le 28/06/13 au Tholonet
Le 29/06/13 à Trets
Le 02/07/13 à Peyrolles
Le 05/07/13 à Vauvenargues
Le 06/07/13 à Saint Estève Janson
Le 07/07/13 à Coudoux
Le 08/07/13 à La Roque d'Anthéron
Le 11/07/13 à Jouques

Le 12/07/13 à Vitrolles

Il convient donc aujourd'hui de délibérer pour rembourser les frais de production de 87 142€, engagés par l'EURL Mirabeau au titre de 2012 et de compléter la subvention 2013 pour un montant de 53 493€ pour les trois dates supplémentaires de la tournée d'été, soit au total 140 635€.

Depuis 2007, le montant des subventions complémentaires attribuées à l'EURL Mirabeau concernant 5 avenants financiers votés par le Conseil communautaire, représente 3,21% des recettes de l'EURL Mirabeau sur la même période.

Le seuil des 5% n'étant pas dépassé, il n'est pas nécessaire de soumettre ce dernier avenant (N° 8) à la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP).

Le montant total de la subvention 2013 de l'EURL Mirabeau pour l'exploitation du GTP s'élève donc à 5 485 635€.

Visas

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 2 février 2007 (N°2007-A043) approuvant le projet de Délégation de Service Public comprenant une Convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence et des Communes du Pays d'Aix, une Convention d'occupation non détachable et leurs annexes, conclues entre la Communauté d'Agglomération et l'EURL MIRABEAU ;

VU la délibération 2009_A254 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2009 approuvant l'avenant N° 4 à la convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence, qui confie la mise en œuvre de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix à l'EURL Mirabeau ;

VU l'avis de la commission culture du 12 juin 2013 ;

VU les budgets de fonctionnement de l'OPPA 2012 et 2013 annexés ;

VU l'avis du Bureau Communautaire du 27 juin 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER les termes de l'avenant N° 8 à la Convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence et des Communes du Pays d'Aix, conclue entre la Communauté d'Agglomération et l'EURL MIRABEAU concernant la mise en œuvre des tournées de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix (OPPA) pour les exercices 2012 et 2013 ;

ATTRIBUER une subvention d'exploitation complémentaire à l'EURL Mirabeau d'un montant de 87 142 € au titre de l'exercice 2012 et de 53 493€ au titre de l'exercice 2013, soit au total 140 635 € pour l'exploitation de l'OPPA, en application de l'article 4a de la convention d'exploitation de la Délégation de Service Public ;

AUTORISER Madame Le Président ou son représentant à signer l'avenant N° 8 à la convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence et tous les documents afférents;

DIRE que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 65 nature 6574, fonction 33, qui présente les disponibilités nécessaires.



**GRAND
THEATRE DE
PROVENCE**

**AVENANT N°8 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION ET
D'OCCUPATION DU GRAND THEATRE DE PROVENCE ET DES
COMMUNES DU PAYS D'AIX :**

**Subvention complémentaire pour l'Orchestre Philharmonique du
Pays d'Aix**

ENTRE

**La Communauté du Pays d'Aix représentée par son Président en exercice,
Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilitée à l'effet des présentes
par la délibération N° du Conseil Communautaire en date du 18 juillet
2013**

Ci-après dénommée **LA COLLECTIVITE**

D'UNE PART,

ET

**Monsieur Dominique BLUZET agissant au nom et pour le compte de
l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, MIRABEAU**

Ci-après dénommée **LE DELEGATAIRE**

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

EXPOSE LIMINAIRE

Dans la continuité des décisions prises par l'Assemblée Communautaire pour la construction, et la gestion de la salle de spectacles du Pays d'Aix et déclarant le Grand Théâtre de Provence et des Communes du Pays d'Aix (G.T.P.) d'intérêt communautaire, le Conseil de la Communauté par la délibération N°2007-A043 du 2 février 2007, a approuvé le projet de Délégation de Service Public du G.T.P proposé par l'EURL Mirabeau.

Une Convention d'exploitation, et une Convention d'occupation non détachable ont donc été conclues entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et l'EURL Mirabeau, pour la gestion du Grand Théâtre de Provence jusqu'au 31 août 2014.

En outre, par l'avenant 2009_A254 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2009, l'article 4a de la convention d'exploitation qui précise les activités confiées au délégataire, a été complété comme suit, afin de concéder l'organisation des tournées de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix à l'EURL Mirabeau/Grand Théâtre de Provence :

- *l'organisation des deux tournées annuelles (hiver-été) de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix qui comprend le recrutement et les rémunérations des musiciens composant l'orchestre, ainsi que la prise en charge des conditions techniques d'installation et des charges administratives et de communication afférentes.*

Le Budget prévisionnel annexé à l'avenant N° 4 pour l'exercice budgétaire 2010 prévoyait un complément de subvention de 377 138 € à l'EURL Mirabeau pour remplir cette mission, avec 50 musiciens pour la tournée d'hiver et 34 pour la tournée d'été.

En 2012, deux programmes différents ont été proposés par l'orchestre, 4 représentations supplémentaires ont eu lieu et le nombre de musiciens de la tournée d'été est passé à 60. Les surcoûts de production pour l'année 2012 s'élèvent à 87 142 €.

En 2013, un programme unique pour les deux périodes, contrairement aux années précédentes, a été monté pour limiter les coûts de répétitions et proposer le même nombre de musiciens, 60, pour la tournée d'hiver et celle

d'été. 3 représentations supplémentaires ont été produites pour répondre au souhait des communes de proposer l'OPPA à leur population.
Les surcoûts de production pour l'année 2013 s'élèvent à 53 493 €.

En conséquence :

ARTICLE 1:

La Communauté du Pays d'Aix rembourse les frais de production supplémentaires engagés par l'EURL Mirabeau pour l'organisation des tournées de l'OPPA au titre de 2012, soit 87 142€, et complète la subvention 2013 de 53 493€ pour les trois dates supplémentaires de la tournée d'été de l'OPPA, soit au total 140 635 € .

ARTICLE 2:

Le reste des dispositions de la Convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence et des Communes de la Communauté du Pays d'Aix est sans changement.

Fait à Aix-en-Provence, en quatre exemplaires originaux, le

Pour l'Entreprise Unipersonnelle à
Responsabilité Limitée, MIRABEAU

Pour la Communauté du Pays d'Aix
Le Président

Monsieur Dominique BLUZET

Madame Maryse JOISSAINS MASINI

ANNEXE : budgets de fonctionnement de l'OPPA 2012 et 2013

Nature	Total Réel 2012	Total réel 2013
	HT	HT
Combustible, essence	385	395
Petit équipement	43	44
Fournitures administratives	-	-
Catering	94	96
ACHATS	522	535
Sous-Gardiennage / nettoyage	701	719
Nettoyage	227	233
Location instrument de musique	10 771	7 600
Location véhicules	8 081	8 700
Location matériel technique	-	-
Sonorisation	-	-
Partitions	7 342	1 500
Frais divers / Assurance	1 590	1 630
SERVICES EXTERNES	27 712	20 381
Attachée de presse	-	-
Honoraires artistiques	-	-
Affiches et imprimés	4 906	5 029
Déplacements	1 540	1 578
Transport artistes	-	-
Frais restaurant	153	157
Réceptions	1 495	1 532
AUTRES SERVICES EXTERNES	8 094	8 296
Rémunérations attachée de presse	4 357	3 953
Rémunérations pers. Accueil	924	952
Rémunération Production	8 518	8 730
Rémunérations techniciens	22 872	21 394
Rémunérations artistes	335 441	313 632
Cotisation AGESEA	-	-
PERSONNEL	371 612	348 661
Droits d'auteur sur spectacle	4 960	2 100
Droit auteur sur conception	1 750	1 044
AUTRES CHARGES	6 710	3 144
	-	-
Administration, Coordination	39 946	40 621
AUTRES CHARGES	39 946	40 621
TOTAL CHARGES	454 595	421 638
Subvention CPA	369 246	369 246
PRODUITS	369 246	369 246
TOTAL PRODUITS	369 246	369 246
TOTAL CHARGES	454 595	421 638
ECART produits - charges HT	85 350	52 392
ECART produits - charges TTC	- 87 142	- 53 493

OBJET : Politique culturelle - Grand Théâtre de Provence et des Communes du Pays d'Aix - Avenant n°8 à la convention d'exploitation concernant l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	111
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



24 JUL. 2013